

ÉTAT DU MAINE

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Lieu : _____

No. de dossier _____

AVIS : Ce formulaire est fourni à des fins de référence uniquement.
Veuillez remplir la version anglaise de ce formulaire en anglais. Si vous avez besoin d'aide, rendez-vous au greffe et un interprète sera appelé.

CONCERNANT :

ORDONNANCE SUITE À OPPORTUNITÉ D'AUDIENCE PRÉLIMINAIRE SOMMAIRE

22 M.R.S. § 4034

1. Le _____, agissant conformément aux modalités de la loi sur les services aux enfants et aux familles et sur la protection des enfants (Child and Family Services and Child Protection Act), 22 M.R.S. §§ 4001-4099-H, le présent tribunal a rendu une ordonnance préliminaire de protection qui, entre autres,

a accordé la garde provisoire du/des enfant(s) susnommés au Département des Services de santé et des Services sociaux (Department of Health and Human Services) ; ou,

autre : _____

Une audience préliminaire sommaire est prévue, conformément à Title 22 M.R.S. § 4034(4), pour le _____

2. Hormis ce qui est indiqué dans la présente, toutes les parties ont été avisées dûment et en temps opportuns que cette procédure était en cours.

Le préavis fourni à _____ est insuffisant. Le tribunal demande par la présente qu'il/elle/ils/elles soit/soient avisé(s) comme suit : _____

Un mineur d'âge approprié a n'a pas été avisé de cette procédure.

3. Les parties suivantes et leurs avocats ont comparu à l'audience préliminaire sommaire devant Son Honneur _____ :

Mère _____ Avocat de la mère _____

Père _____ Avocat du père _____

Agent du Département _____ Assistant au procureur général _____

Mineur _____ Tuteur d'instance _____

Personne s'occupant de l'enfant/des enfants _____ Participant _____

Autre _____ Intervenant _____

4. Date de la dernière visite du tuteur d'instance auprès de l'enfant/des enfants : _____

Date du dernier rapport du tuteur d'instance : _____. Le rapport du tuteur d'instance a été n'a pas été admis à la preuve et a été transmis aux différentes parties.

5. D'autres actions en justice sont en cours au tribunal de _____ concernant les contacts entre les parties et d'autres personnes impliquées dans cette affaire.

Une ordonnance rendue par le tribunal de _____ et en vigueur interdit les contacts entre les parties et certaines autres personnes impliquées dans cette affaire.

CONSENTEMENT POUR ORDONNANCE PRÉLIMINAIRE DE PROTECTION ET RENONCIATION À AUDIENCE PRÉLIMINAIRE SOMMAIRE

6. Je comprends :
- a. Que ce tribunal a rendu une ordonnance de protection préliminaire concernant le/les enfant(s) susnommé(s), dont les dispositions sont résumées ci-dessus.
 - b. Qu'une conférence/audience de prise en charge de l'affaire concernant la requête aura lieu le _____ à _____.
 - c. Que l'ordonnance préliminaire de protection entre en vigueur immédiatement et qu'elle conserve son plein effet jusqu'à nouvelle ordonnance du tribunal et au plus tard au moment de la décision du tribunal qui fera suite à l'audience définitive de la requête.
 - d. Je comprends que j'ai droit à une audience de l'ordonnance préliminaire de protection.

Ayant compris ce qui précède, je renonce volontairement et en toute connaissance de cause à mon droit d'audience de l'ordonnance préliminaire de protection, ce qui signifie que l'ordonnance préliminaire de protection restera en vigueur jusqu'à une prochaine audience.

Date : _____	Signature : _____
	Lien avec le/les enfant(s) : _____
Date : _____	Signature : _____
	Lien avec le/les enfant(s) : _____

Le parent/gardien dont la signature figure ci-dessus a comparu devant moi et a approuvé de plein gré et en toute connaissance de cause le consentement et la renonciation ci-dessus. Le présent tribunal a accepté le consentement et indique par la présente que le parent/gardien a renoncé à une audience de l'ordonnance préliminaire. La présente ordonnance restera en vigueur jusqu'à ordonnance future du présent tribunal. Le consentement ne portera pas atteinte aux droits de la partie de contester pleinement cette affaire lors de l'audience de la requête. Il ne tient pas non plus lieu de reconnaissance comme véridiques ou justes des allégations contenues dans la requête.

7. Le Département a présenté un plan de réunification ; un plan visant à éviter le retrait de l'enfant/des enfants du domicile ; **ou** un raisonnement expliquant sa décision de ne pas engager de processus de réunification au tribunal. Un exemplaire est joint à la présente et incorporé ici pour référence ; **ou**,
 Le Département n'est pas tenu de déposer de plan/raisonnement auprès du présent tribunal à cette date, pour la bonne raison suivante : _____
Un plan/raisonnement devra être déposé par le Département et un exemplaire devra en être procuré aux parties, le _____ au plus tard.

8. **IL EST ORDONNÉ**, conformément à 22 M.R.S. § 4036(1)(G), que :
 _____ est tenu(e) de (continuer de) verser au Département des Services de santé et des Services sociaux de l'État du Maine la somme de _____ \$ par semaine, pour subvenir aux besoins de _____.

Le tribunal inclut pour référence l'ordonnance/les ordonnances d'entretien de l'enfant et l'ordonnance/les ordonnances de retenue sur salaire.

De surcroît, _____ est tenu(e) de procurer une assurance de santé/médicale à l'enfant/aux enfants tant qu'il/elle en dispose dans le cadre de son travail. Il/elle devra fournir un justificatif de cette assurance au Département des Services de santé et des Services sociaux ; **et/ou**,

Le tribunal ordonne à tous les parents/gardiens de fournir au tribunal les déclarations sous serment requises concernant les questions financières, avant la prochaine audience dans cette affaire. Si ces déclarations sous serment ne sont pas déposées, une ordonnance d'entretien pourra être rendue sur la base d'autres informations mises à la disposition du tribunal à ce moment-là.

Le greffier devra indiquer ce qui suit dans le registre :

Dépôt d'ordonnance suite à une opportunité d'audience préliminaire sommaire, en date du _____
Garde de _____ /enfant(s) accordée à _____.
Placement de _____ avec la mère le père un membre de la famille la
personne s'occupant de l'enfant/des enfants un foyer d'accueil autre

Ordonnance d'entretien de l'enfant jointe.

Conférence de prise en charge de l'affaire prévue pour le _____
Audience de mise en péril prévue pour le _____

Conformément à M.R. Civ. P. 79(a), la présente ordonnance est incluse au registre pour référence, conformément aux directives spécifiques du tribunal.

Date : _____

Juge, tribunal de première instance du Maine

SIGNIFICATION D'ORDONNANCE

Des exemplaires de l'ordonnance ont été fournis aux parties en main propre, par courrier ordinaire adressé aux personnes suivantes :

- Assistant au procureur général Avocat pour la mère/mère se représentant elle-même
 Avocat pour le père/père se représentant lui-même Tuteur d'instance
 Intervenant : _____ Autre : _____
 Bureau CASA (avocat spécial désigné par la cour) du Maine, le cas échéant

Date : _____

Greffier du tribunal de première instance